

ASSOCIATION SPÉRACÈDES DEMAIN

Bulletin non municipal N° 28

JUILLET 2018



ÉDITORIAL

LE PROBLÈME DES DÉPLACEMENTS

Circuler pose de plus en plus de problèmes, les "bouchons" à certaines heures de la journée sont là pour nous le rappeler. Longtemps, seul a été envisagé l'élargissement des routes. On s'aperçoit, enfin, que cette orientation a des limites pour plusieurs raisons dont une essentielle pour notre secteur : l'élargissement est parfois difficilement réalisable. Même les partisans du "tout voiture", quand ils ont la responsabilité de trouver des solutions, en conviennent : la seule issue, à court et à moyen terme, est la réduction du nombre de véhicules. Mais pour de nombreuses personnes, se déplacer est une nécessité. Les encombrements limitent la rapidité et la ponctualité des transports en commun "classiques". Les transports en commun en site propre résoudraient ces deux écueils, mais ils sont longs à mettre en place. Des solutions jusqu'ici marginales ou tombées en désuétude font une apparition "officielle".

● Le covoiturage, qui n'est rien d'autre que "l'auto stop" organisé, est préconisé.

Il fait partie des propositions contenues dans le Plan de Mobilité du Parc d'Activités des Bois de Grasse. Des aires de "covoiturage" existent dans certaines villes et sont prévues sur le territoire de la CAPG.

● La marche et le vélo, modes de transport largement utilisés avant l'arrivée "massive" de l'automobile sont à nouveau mis en avant. Des bandes et des pistes cyclables sont en projets ou en cours de réalisation sur le territoire du Pays de Grasse. Notre géographie ne permettant pas à tous d'utiliser un vélo "classique", le vélo à assistance électrique se développe. Un schéma directeur cyclable est en cours à la CAPG. Il prévoit la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique qui devrait être opérationnel en septembre 2018.

Il n'est pas question de remettre en cause les avantages, en facilité de déplacement, qu'a apportés la voiture, mais de rationaliser son emploi afin que "prendre le volant" ne soit pas synonyme de tracas. Et puis, si nous pensions un peu à la... pollution.

Pour l'équipe, le Président : Roger Navetti.

CONTACTS

Si vous avez des idées, des observations, des propositions, vous pouvez les envoyer aux adresses suivantes :

Association Spéracèdes Demain
3, traverse de Rome
06530 SPERACEDES

Courriel : roger.navetti@free.fr
vivianecusa@wanadoo.fr
campagne.du.virat@wanadoo.fr

Tél. 04 93 60 51 80
04 93 60 58 08
06 19 18 22 08

Consultez notre site : <http://speracedesdemain.fr>

COMITÉ DES FÊTES



L'Assemblée générale du Comité des Fêtes, qui s'est tenue le mercredi 18 avril 2018, a approuvé, à l'unanimité, le rapport moral et d'activités de l'année écoulée, de même que le rapport financier qui montre une gestion saine.

Le Conseil d'Administration a élu son bureau qui se compose ainsi : Président, Jean-Marc Macario - Vice-présidents, Michel Pierret et Martine Maubert-Rey - Trésorière, Isabelle Isengrini - Secrétaire, Roger Navetti - Secrétaire Adjointe, Martine Surace.

Les projets pour 2018 ont ensuite été évoqués. Le manque de volontaires pour participer au Comité réduit les possibilités de renouveau, c'est regrettable. La plupart des membres sont en même temps membres de la commission des travaux, d'autres sont responsables

d'associations (Philippe Alcaraz pour l'Amicale Bouliste, Jocelyne Hammerer pour l'Aïgo Vivo, Jean-Marie Pfau pour les Heures Musicales et la troupe de théâtre "La Gallinette"), donc déjà grandement investis pour le village. C'est avec plaisir que le Comité a accueilli 2 nouveaux membres : Cécile et Alexandre Grosso.

Au moment où vous lirez ces lignes, vous aurez pu participer, le vendredi 22 juin 2018, à la "Soirée Étoilée" qui fêtait le troisième anniversaire de l'obtention, par le village, de 4 étoiles et d'une distinction nationale décernées par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN).

Le programme des festivités de juillet était en préparation quand cet article a été écrit, vous le trouverez sur notre site.

Un grand merci à tous les membres de ce Comité qui permettent des animations à Spéracèdes et qui ne demandent qu'une chose : venez les rejoindre, vous serez les bienvenus. (Pour cela, adressez-vous à la mairie).

R.N

L'AÏGO VIVO



La "Fête des Mais" est traditionnellement le départ de la saison estivale du groupe : la tradition a été respectée. La messe chantée en provençal a été suivie par une assistance particulièrement fournie. Le nouveau parvis de la salle des fêtes a été éterné, à cette occasion, pour présenter des danses et des chants du folklore de la Provence. Après l'apéritif offert au "village", le repas fut servi dans la salle des fêtes. Fidèle parmi les fidèles, le groupe des "Mamies" était présent : c'est toujours un grand bonheur de les retrouver toutes les années et chaque fois que le groupe se produit au village.

Mais, en ce début de saison, l'Aïgo Vivo est dans la peine : Camille Sinicropi n'est plus.

Revenant d'une sortie à Coursegoules, avec le groupe, discrètement, il s'en est allé. Membre de l'Aïgo Vivo depuis une vingtaine d'années, il manquait rarement une prestation. Il a été accompagné, pour sa dernière sortie, par la presque totalité des membres du groupe qui, à la fin de l'office religieux, à la demande de la famille, a chanté "La Coupo Santo".

Spéracèdes Demain présente à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

R.N

AMICALE BOULISTE SPÉRACÈDOISE



Suivant le dicton : "On ne change pas une équipe qui gagne", l'Amicale Bouliste a commencé la saison 2018 avec les mêmes membres que pour la saison 2017, ou presque... En effet, l'effectif s'est enrichi de 3 jeunes joueurs, au talent prometteur, qui ont vite été intégrés dans le groupe. Ils n'ont pas été oubliés dans le tableau de service pour tenir la buvette ou s'activer aux grillades et à la préparation des frites ! Les concours des jeudis soirs (du jeudi de l'Ascension au dernier jeudi de septembre), devenus incontournables, sont toujours autant attendus par les amateurs de la "petite boule". Les habitués mais aussi de nouvelles têtes, attirées par la réputation de ces

soirées, viennent pour passer un moment agréable. Très souvent, conquis par l'accueil, ces nouveaux joueurs ne manquent plus aucun jeudi : c'est une belle récompense pour l'équipe du Président Philippe Alcaraz. On pourrait penser que le nombre de participants entraîne une nuisance sonore, il n'en est rien : le silence de la nuit n'est troublé que par le bruit des boules s'entrechoquant.

Vous qui lisez ces lignes et qui êtes amateur de pétanque, n'hésitez pas à venir un jeudi, vous serez bien accueilli et, pourquoi pas, vous deviendrez peut-être à votre tour un "habitué" !

R.N

CAPG



●Création d'un pôle métropolitain entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Les 4 communautés ont souhaité travailler ensemble afin de dynamiser l'Ouest des AM, de renforcer la qualité des services publics et de rationaliser les moyens, pour réaliser des économies d'échelle et une meilleure performance publique. Les décisions et actions du pôle métropolitain s'inscrivent dans une démarche

permanente de consensus de ses membres. Ce sera une instance à coût zéro pour les agglomérations membres. Son siège social est fixé au siège de la CAPG, son siège administratif à l'adresse du Président. Celui-ci, élu pour 1 an, par le Conseil métropolitain, ne peut exercer 2 mandats consécutifs. La répartition des sièges au Conseil métropolitain s'établit comme suit : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis 7 sièges, Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins 7 sièges, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse 4 sièges, Communauté de Communes Alpes d'Azur 2 sièges. Plusieurs Conseillers ont regretté que le Conseil n'ait pas été consulté préalablement.

●Le budget principal 2018 prévoit, en dépenses et recettes de fonctionnement : 89 924 952,14 €, et en dépenses et recettes d'investissement : 16 463 462,87 €.

Le faible "autofinancement" ne permettra que peu d'investissements, a regretté un membre de l'opposition.

●Afin de rendre les transports collectifs réellement attractifs face au véhicule particulier, un Système d'Information Multimodale (SIM) à l'échelle de la région PACA va être mis en place. Cette information concerne la connaissance des offres de transport, des horaires, la recherche d'itinéraires, la tarification et les conditions de circulation.

Vous pouvez trouver plus de détails sur les Conseils Communautaires en consultant notre site, <http://speracedesdemain.fr>

R.N

CONSEILS MUNICIPAUX



●**Salle multi activités.** Le marché prévoyait 400 000 €, la dernière prévision est de 485 136,46 € ! Nous avons, à nouveau, dénoncé combien ce dossier a été mal étudié: garde-corps non adaptés à un public d'enfants, règlement du POS non respecté, prix très élevé si on tient compte qu'il n'y a pas eu achat de terrain ni nécessité de fondations, documents envoyés avec beaucoup de retard... Cette réalisation, qui ne nous semble pas une priorité, bloque des projets qui nous paraissent plus urgents.

●**Budget.**

Section de fonctionnement: 1 351 309,15 € Section d'investissement: 627 903,87 €

Soit un total de 1 979 213,02 €

Nous avons demandé à Monsieur le Maire d'étudier la renégociation de la dette. Une seule banque a été interrogée : la réponse n'a pas été favorable. Nous avons demandé que plusieurs banques soient questionnées, qu'elles donnent leurs propositions par écrit afin que la commission des finances, après étude, donne un avis argumenté lors du prochain Conseil. Monsieur le Maire n'y a pas vu d'objection.

Nous nous sommes abstenus lors du vote du budget en faisant remarquer que des efforts avaient été fournis pour limiter les dépenses de fonctionnement, mais que nous ne pouvions pas être d'accord avec les dépenses prévues pour la salle multi activités.

●**Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).**

Des Points d'Eau d'Incendie (PEI) doivent être implantés. 3 PEI et 4 aires de retournement doivent être réalisés cette année. Nous avons été surpris d'apprendre que notre commune était en retard sur le nombre de PEI prévu par la réglementation. Il nous avait toujours été affirmé que la commune était en "règle". Coût prévu : 12 636 € TTC.

Vous pouvez trouver plus de détails sur les Conseils Municipaux en consultant notre site, <http://speracedesdemain.fr>

R.N

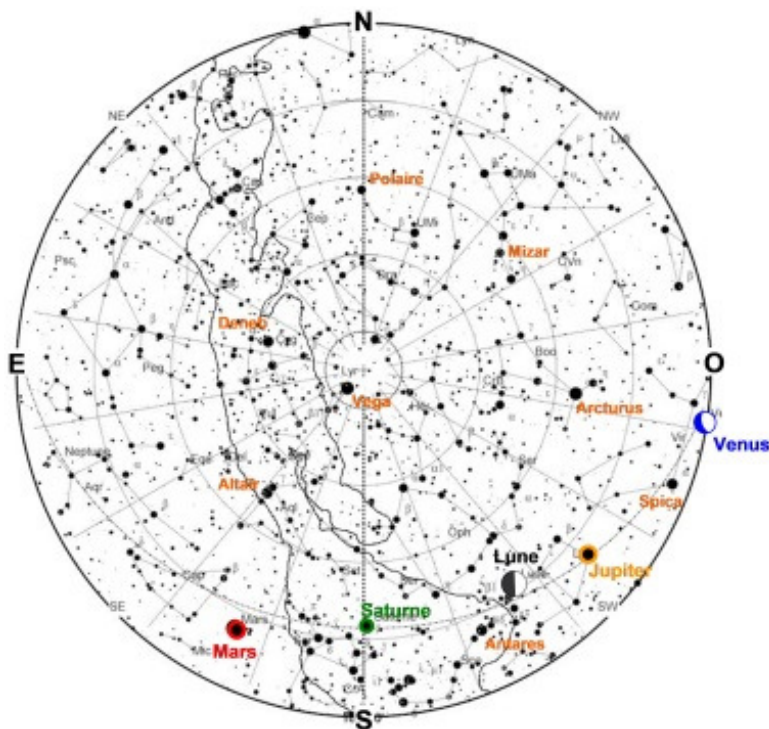
PLU



Une centaine de personnes ont émis des remarques par mail, courrier ou passage auprès du Commissaire Enquêteur. Dans l'ensemble, les remarques n'ont pas trouvé d'avis défavorables de la part du Commissaire Enquêteur et/ou du Maire. Ces modifications, ou compléments, devraient être intégrés dans la nouvelle version. Le Conseil Municipal aura alors à se prononcer après que la nouvelle mouture ait eu l'aval du Préfet.

R.N

LE CIEL D'ÉTÉ A SPÉRACÈDES



Nous avons la chance de vivre dans un "village étoilé" de Provence (lire l'article de R.N. dans le Bulletin n°24 de juillet 2016). L'éclairage public du village étant éteint entre minuit et l'aube, cela nous donne le privilège d'admirer le spectacle du ciel nocturne. Je vous encourage donc à profiter des belles nuits pour partir à la découverte du ciel durant ces mois d'été.

Chose remarquable, durant les trois premières semaines du mois de juillet, toutes les planètes du système solaire visibles à l'œil nu seront observables une même nuit. Au crépuscule, près de l'horizon ouest, Mercure pourra être aperçue lors de sa plus grande élongation du 12 juillet à l'est du Soleil.

Vers l'ouest, Vénus (l'*étoile du Berger*) brillera de tous ses feux et son disque, présentant une phase gibbeuse, sera observable avec une petite lunette (diamètre à partir de 50 mm, grossissement 50x). La nuit tombée, vers le Sud, Jupiter et Saturne seront aisément distinguées des étoiles par leur éclat fixe.

En deuxième partie de la nuit, Mars se remarquera par son éclat rougeâtre. Elle passera au plus près de la Terre le 27 juillet, avec une distance Terre Mars de

57,68 millions de km, **ce qui ne se reproduira pas avant 2035.**

Au mois d'août, les planètes Saturne, Jupiter et Mars resteront observables alors que Vénus disparaîtra progressivement dans les lueurs crépusculaires.

Malgré une position proche de l'horizon sud rendant les observations délicates, les anneaux de Saturne, le disque de Jupiter et ses quatre satellites galiléens ainsi que le disque coloré de Mars seront visibles avec un petit instrument (diamètre à partir de 50 mm, grossissement 100x).

Le 27 juillet, il ne faudra pas rater le spectacle d'une **éclipse totale de Lune**, la Pleine Lune traversant l'ombre portée de la Terre entre 20h24 et 00h19 (TL). A noter que la Lune passera par le centre de l'ombre terrestre, il s'agira donc de la première *éclipse lunaire centrale* depuis celle du 15 juin 2011.

La Lune étant ce jour-là proche de sa distance maximum à la Terre, **cette éclipse totale sera aussi la plus longue du XXI^e siècle**, avec une phase de totalité de près de 103 minutes. Ce phénomène sera l'occasion de faire de belles images colorées de notre satellite.

Pour l'observation des cratères lunaires, il faudra privilégier les périodes autour du dernier quartier (6 juillet, 4 août) et du premier quartier (19 juillet, 18 août). Les deux cartes, qui sont sur le site de Spéracèdes Demain, vous aideront à trouver votre chemin parmi les constellations du ciel d'été barré du Nord au Sud par la *Voie Lactée*. Je me bornerai à vous indiquer ici quelques constellations et étoiles brillantes assez facilement identifiables parmi les quelque 3000 étoiles visibles à l'œil nu.

Alors que la "casseroles" de la *Grande Ourse* descend vers l'horizon Nord-Ouest, dans le prolongement de sa queue, on trouve la géante rouge **Arcturus** et la constellation du Bouvier. Au-dessus de notre tête, autour du zénith (le centre des cartes) se trouvent trois étoiles très brillantes, "*les trois belles d'été*" : **Vega** de la *Lyre*, **Deneb** du *Cygne* et **Altair** de l'*Aigle*. En suivant la *Voie Lactée* vers le Nord-Est, on trouve la constellation de *Cassiopee*, caractérisée par sa forme en W. Près de l'horizon Sud, l'étoile la plus brillante est la super géante rouge **Antares** de la constellation du Scorpion. C'est dans la constellation voisine du **Sagittaire** que se trouve le centre de notre Galaxie : la *Voie Lactée*, à quelque 26 000 années-lumière du Soleil.

Pour partir à la découverte des étoiles et de la Voie Lactée, il faut choisir surtout un lieu d'observation protégé de la pollution lumineuse et privilégier les nuits autour de la Nouvelle Lune (13 juillet, 11 août) mais une simple paire de jumelles suffit pour découvrir des milliers d'étoiles invisibles à l'œil nu et même quelques nébuleuses, ces gigantesques nuages de gaz et de poussières, reste de l'explosion de vieilles étoiles et dans lesquels se forment de nouvelles étoiles et leurs cortèges de planètes.

Dans la nuit (sans Lune) du 12 au 13 août, devrait se produire le maximum d'activité de l'**essaim des Perséides**. Ces poussières qui se trouvent sur la trajectoire de l'orbite de la **comète Swift-Tuttle** (découverte en 1862, période 130 ans), quand elles rencontrent l'atmosphère terrestre, sont à l'origine de la *pluie d'étoiles filantes* observables chaque année. J'espère que ces quelques lignes vous auront donné envie de lever la tête vers le ciel et que vous n'hésitez pas à nous faire part de vos observations.

Daniel Bonneau

Le SMED est un Syndicat mixte de coopération intercommunale à la carte.

Depuis 2014, le SMED réunit au titre de ses compétences :

- La Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA)
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) hors la commune de Mouans-Sartoux
- La Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CAPL) pour la seule ville de Cannes

Les compétences du SMED sont d'assurer sur son périmètre :

- Le traitement des déchets ménagers et assimilés
- Les opérations de transport, de stockage et de tri qui s'y rapportent
- La création et la gestion de quais de transfert de déchets
- La création et la gestion de déchèteries (au nombre de 11 actuellement)
- La création et la gestion des sites de traitement de déchets :

Collecte sélective des emballages (conteneur jaune) : le centre de tri de Cannes la Bocca

Etabli au rond-point des Tourrades, il a été modernisé complètement pour s'adapter aux nouvelles normes de tri des plastiques et du papier.

En 2016, son exploitation a été déléguée à un prestataire privé, au titre des marchés publics : PAPREC TRIVALO Côte d'Azur (le SMED restant gestionnaire de l'identification et de la pesée des véhicules).

Les capacités horaires du centre augmentées lui permettent d'atteindre le chiffre maximal de 32.000 tonnes par an, une demande est en cours pour l'autoriser à porter sa capacité à 36.000 tonnes.

La population desservie couvre la quasi-totalité du département, la Métropole de Nice comprise.

Selon les secteurs, la nature des collectes sélectives peut être « traditionnelle » ou « tout plastique » et avec ou sans journaux & magazines, une uniformisation serait souhaitable, le territoire de la CAPG est en « tout plastique ».

A noter que le centre de tri prend aussi tous les emballages laitiers en PET, plastique blanc opaque.

Les dernières technologies (presque tout est automatisé), lui permettent de diminuer les refus repris par les agents techniques en cabine de tri. Les refus représentent 15% de la masse globale.

Au bout de la chaîne, les différentes catégories de déchets obtenues sont acheminées vers les installations de traitement, dans le département et hors département. Le SMED recourt à un panel de marchés publics afin d'assurer les prestations de transport, tri, valorisation, recyclage et traitement des déchets, dont fait partie le CVO :

Le Centre de Valorisation Organique (CVO) du Broc

Etabli sur la commune du Broc, le SMED est propriétaire du centre qui comprend une installation de traitement aérobie des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). L'exploitation du CVO a été déléguée à un prestataire privé, au titre d'un marché public : VALEOR Groupe Pizzorno, le SMED restant gestionnaire de l'identification et de la pesée des véhicules.

Le CVO est une installation de traitement biologique des déchets, qui vise à réduire en poids et volume les déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération, et à extraire des matériaux valorisants.

Le CVO du Broc allie performances technologiques (traitement de l'air vicié, bâtiment sous dépression pour la maîtrise des odeurs, recyclage interne des condensats et récupération des eaux de pluies...), écologiques (intégration paysagère, panneaux solaires photovoltaïques d'une surface de 2500m² produisant 400MW/an...) et économiques. Il comprend :

● Un Centre de Tri-Mécano-Biologique (TMB) qui produit un compost de haute qualité et normé NFU 44-051. Ce centre dispose d'une autorisation pour 70.000 tonnes d'OMR.

● Une ligne de production de Combustible Solide de Récupération (CSR) haute qualité d'une capacité de 15 000 t/an.

Le Centre de Valorisation Organique du Broc est la seule unité en France à produire du CSR à partir d'ordures ménagères résiduelles.

● Un dispositif de captation des inertes (principalement du verre), afin de les isoler des refus à incinérer.

Le taux de refus est inférieur à 50% avec un objectif de 45% depuis la mise en place du dispositif de captation des inertes. Il est à noter que l'intégralité des refus est traitée par valorisation énergétique.

<https://www.smed06.fr/rpqs-2016/>

<https://www.smed06.fr/le-centre-de-tri-de-cannes/>

<https://www.smed06.fr/cvo/>

D.D

L'INDIGNITÉ DE L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL



Il était une fois un cochon sans nom mais avec un numéro de série enregistré dans une puce fixée dans son oreille. Sa mère était une truie reproductrice, issue de soigneux croisements génétiques, dopée aux œstrogènes et autres hormones permettant de mettre bas à chaque portée, 25 porcelets en moyenne. Comme ce petit cochon bien sain et bien rose ne fut pas tué tout de suite, contrairement à ses frères malformés ou moins grands, le porcher le castre et lui lime les dents afin de ne pas abîmer les mamelles de sa mère qui sera maintenue immobile, couchée sur le flanc pour ne pas l'écraser. On lui administre des antibiotiques afin de prévenir l'infection de ses mamelles. Vingt et un jours plus tard, petit cochon sera séparé d'elle car elle est en condition pour porter de nouveau 25 petits cochons. Il est assez grand pour être dans un box dans lequel il peut à peine se mouvoir, sa nourriture est déversée automatiquement dans une auge grâce justement à la puce électronique qu'il a dans l'oreille. Déprimé, il vit confiné dans le noir, noyé dans une atroce odeur pestilentielle, sans voir ni toucher ses camarades, dans la chaleur infernale et le bruit assourdissant afin de ne pas perdre d'énergie pour se réchauffer et être contaminé par des maladies à leur contact : mais voilà le cochon est un être hyper sensible, on lui donne donc des antidépresseurs et, à titre préventif, des antibiotiques. Pendant 6 mois, nourri d'aliments hyper énergétiques, de cocktails vitaminés et d'autres aliments issus des déchets de l'industrie agro-alimentaire, (industrie de l'huile, amidonneries, brasseries, mais pas de farines issues de cadavres, interdites depuis le scandale de la vache folle de 1990) notre cochon devient grand, même très grand. Il pèse donc 120 kg, on le conduit à l'abattoir robotisé où il reçoit une décharge électrique avant d'être saigné et transformé en pièces de viande ou en charcuterie que vous retrouverez sur les rayons de votre supermarché.

Cette sinistre histoire ne s'applique pas qu'aux porcs : tout animal élevé en batterie vit dans de telles conditions. Ces conditions de vie, qui relèvent de la maltraitance animale, ont, de plus, des conséquences sanitaires et environnementales graves : les antibiotiques, les diverses hormones et autres antidépresseurs se retrouvent dans nos assiettes, le lisier et les déchets polluent l'eau et les sols. Diminuer la taille des élevages, diversifier les races, exiger que les animaux vivent à l'air libre et dans de bonnes conditions n'est pas une hérésie économique. Cela relève du bon sens ! Quand la politique agricole reconnaîtra-t-elle ses erreurs et revalorisera-t-elle le travail des éleveurs en le ré-humanisant ?

D'après une idée tirée du livre d'Isabelle Soporta "le livre noir de l'agriculture, comment on assassine nos paysans, notre santé et l'environnement" chez Fayard 2011.

C.M

SPÉRACÈDES : UN PROBLÈME DE COMMUNICATION ...SUITE.



Suite à l'article "Spéracèdes : un problème de communication" paru dans le bulletin n°27 de Spéracèdes Demain, la Présidente de l'association ASPIC nous a précisé que ce n'est pas son association qui a déposé plainte contre le Maire : dont acte. Interrogé, le Maire nous a indiqué avoir été convoqué à la gendarmerie, suite à une lettre adressée au procureur, pour apporter des précisions sur la salle multi activités.

D'autre part, l'association ASPIC a alerté la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour obtenir un avis sur sa requête auprès de la mairie de lui communiquer « les informations demandées relatives au chantier de désamiantage qui s'est déroulé en juillet 2016 dans l'école primaire, aux conditions d'attribution des

marchés publics concernant la salle multi activités, à leur exécution financière et au contrôle des travaux ». La CADA a rendu, et ce pour la deuxième fois, un avis favorable.

Depuis, l'association ASPIC, « suite au silence gardé par le maire après les avis de la CADA », a déposé plainte auprès du Greffe du Tribunal Administratif de Nice pour excès de pouvoir du Maire.

Ces précisions étant apportées, le fond de notre article reste d'actualité : il y a un problème de communication entre la mairie et les habitants.

R.N

QUALITÉ DE L'AIR ET VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Toutes les études sur l'impact sanitaire de la pollution de l'air présentent des chiffres inquiétants. Très récemment, un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estimait à 7 millions le nombre de décès causés par la mauvaise qualité de l'air dans le monde chaque année et ce, loin devant le sida, la tuberculose et le diabète réunis. En cause : " les particules fines et l'utilisation inefficace de l'énergie par les ménages ". Les transports ainsi que les secteurs de l'industrie et de l'agriculture seraient en partie responsables de cette pollution qui, selon l'OMS, réduirait de 2 à 24 mois l'espérance de vie moyenne. Chaque année, 500 000 Européens environ décèderaient ainsi

prématurément. L'OMS organisera la première conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé du 30 octobre au 1^{er} novembre 2018.

Elle tentera d'impliquer les gouvernements dans une mobilisation internationale destinée à améliorer la qualité de l'air contre une pollution qui ne connaît pas de frontière et de lutter contre le changement climatique.

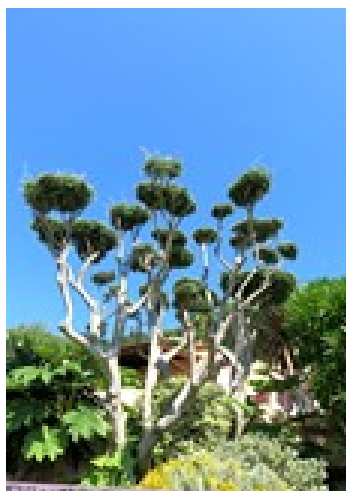
Certes, la voiture et les transports ne sont pas les uniques responsables de cette pollution, mais l'arrivée de voitures hybrides et électriques devrait contribuer à gagner cette lutte indispensable. Avec des rejets polluants en forte baisse, ces véhicules participent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le projet MEGA-E, cofinancé par la Commission européenne, prévoit le déploiement de 322 bornes de recharge ultra-rapide et de 39 stations de recharge multimodales à travers l'Europe. A ces stations ultra-rapides installées le long des principaux axes routiers, MEGA-E prévoit d'intégrer 39 plates-formes multimodales dans au moins 10 grandes villes européennes. Ces stations comprennent des parcs de dissuasion et des stations multimodales telles que gares et stations d'autobus qui permettront une charge ultra-rapide et/ou l'intermodalité avec des taxis électriques, des bus électriques, le partage de véhicules électriques et ce, au même endroit. Une trentaine de points sont prévus dans l'hexagone.

Dans notre région, le réseau WiiiZ permet de recharger son véhicule hybride ou électrique sur tout l'Ouest des Alpes-Maritimes. On recense 95 bornes réparties sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Cannes Lérins. Toutes les bornes sont indiquées sur une carte ainsi que la procédure d'abonnement à suivre. Concernant Spéracèdes, deux bornes de recharge sont situées à droite de l'entrée du parking de la salle des fêtes (boulevard du Docteur Saavy).

P.M

STOP AU MASSACRE DES OLIVIERS !



On peut observer, en se promenant, la façon dont certains oliviers sont "maltraités" ! Bon, ce n'est pas toujours de la faute du jardinier qui obéit (il faut bien manger) aux ordres du propriétaire, lequel veut que toute cette végétation ne l'envahisse pas et que cela soit "propre". Un olivier est un arbre fruitier d'origine méditerranéenne depuis plus de 2500 ans et qui se travaille avec respect, il donnera ses fruits si les tailleurs suivent quelques règles très simples mais pas toujours faciles à exécuter: alors, plutôt que de le massacrer, laissez-le en broussaille, il survivra mieux qu'après toutes ces tailles, façon paysagiste, qui l'affaiblissent, qui coupent tout comme un saule têtard ou ... comme un buis, façon topiaire à la japonaise en forme de nuage (c'est à la mode !...): c'est une hérésie ! Il existe d'autres essences d'arbres qui se prêtent mieux à cette fantaisie et il y a d'autres tailles moins fragilisantes pour sa structure.

S'il vous plaît, cessons de massacrer nos vénérables et honorables ancêtres.

Si la France et l'Union Européenne ne font pas pression pour résoudre le problème de la bactérie *Xylella Fastidiosa*, l'olivier disparaîtra des paysages méditerranéens.

PS : Chaque année au printemps, après les gelées, des cours de taille gratuits sont proposés au public dans différentes communes comme à St-Cézaire ou Opio, courez-y : cela n'a rien d'humiliant d'aller apprendre...

C.M

AUX ARBRES CITOYENS !



Ils font baisser le stress, réduisent l'hypertension et améliorent la mémoire : les bienfaits des arbres sur notre santé sont prouvés par des études.

Prendre un bain de forêt pendant 3 heures une fois par mois : une prescription à renouveler autant que nécessaire ! Car les bienfaits des arbres sont immenses et leur seule présence autour de nous est bénéfique à notre santé. « Depuis très longtemps, intuitivement, on se doutait que les arbres faisaient du bien. Mais ces dernières années des études l'ont prouvé de manière scientifique », assure Francis Halé, botaniste montpelliérain reconnu dans le monde entier.

● **Stress.** La source de ces bienfaits : les phytoncides, « des substances volatiles émises par les arbres pour se défendre, que notre corps intercepte et auxquelles il réagit », précise Jacques Tassin, biologiste écologue au Cirad et spécialiste des arbres. Ces molécules ont des effets concrets sur le corps humain : « elles régulent le rythme cardiaque, elles augmentent les défenses immunitaires et elles réduisent le taux de cortisol, l'hormone responsable du stress », complète Francis Hallé. Pour bénéficier de ces bienfaits, le docteur Qing Li, médecin immunologiste japonais, recommande de se "balader" 3 heures en forêt tous les mois. C'est lui qui le premier a reconnu les apports thérapeutiques de la sylvothérapie et a parlé de bains de forêt. Au Japon, cette pratique est carrément reconnue comme une médecine préventive depuis 1982.

● **Ville.** Selon les spécialistes, pas besoin d'aller en Amazonie ou même dans une grande forêt cévenole ou alpine pour profiter des bienfaits des arbres, une sieste dans un jardin arboré ou un après-midi dans un parc peuvent apporter leur dose de phytoncides nécessaire au bien-être ! « C'est certain qu'en forêt, les bienfaits sont augmentés, car plus il y a de variétés d'arbres, plus il y a de phytoncides différents et plus les effets seront importants, mais la simple proximité avec des arbres a des effets positifs, même en ville ! »

● **Agressivité.** Les effets de ces microparticules émises par les arbres seraient, en outre, durables. Elles agiraient pendant un mois et auraient même des répercussions sur le vivre ensemble. « Une étude menée auprès d'enfants a ainsi prouvé que dans les écoles entourées d'arbres, les niveaux de concentration étaient plus élevés et les niveaux d'agressivité plus faibles », détaille Jacques Tassin. De même, les patients d'un hôpital dont la fenêtre donne sur un jardin arboré sortiraient plus tôt et auraient besoin de moins d'antalgiques que les autres.

Au-delà du bien-être qu'ils procurent, les arbres sont tout simplement vitaux pour nous, ils nous fournissent notre oxygène et purifient notre air et ça, « notre corps s'en souvient ! »

Le pin bon pour le moral : « les pins et plus généralement les épineux dont les feuilles sont en forme d'aiguilles, émettent, en plus des phytoncides, des ions négatifs qui engendrent une certaine euphorie, contrairement aux ions positifs que l'on trouve dans une pièce renfermée » assure F.Hallé. Donc, n'hésitez pas à vous promener dans nos forêts méditerranéennes !...

Pour en savoir plus, quelques titres de livres : "Plaidoyer pour l'arbre" de Francis Hallé. "Penser comme un arbre" de Jacques Tassin. "Shirin Yoku, l'art et la science du bain de forêt" du Dr Qing Li.

Article de la Gazette montpelliéraine du 26/04/18

C.M

BIENTÔT DE NOUVEAUX COMMERCES AU VILLAGE ?



Au grand désespoir des habitants, la boucherie et la boulangerie ont disparu. La boulangerie, au même titre que la Mairie, la Poste, l'Église et le Café, fait partie des éléments indispensables pour un village dans notre pays. A Spéracèdes, seuls le Café et l'épicerie demeurent. Une parcelle du terrain "Daver" de 5 595 m², parcelle située derrière la salle des fêtes, a été achetée par un promoteur pour édifier des appartements et des locaux commerciaux pour une superficie totale d'environ 1 200 m² dont environ 370 m² pour les commerces. Le projet a été présenté à la commission des travaux : 4 commerces, 21 appartements, 22 places de parking pour les commerces, 21 places de parking et 21 box

pour les appartements, 19 box supplémentaires destinés à être vendus ou loués, sont prévus. La quasi-totalité des "vieux" chênes rouvres serait conservée. La commission des travaux, unanime, va tout faire pour que ces locaux soient occupés par des commerces de "bouche" (boulangerie, épicerie, boucherie...), le promoteur nous a dit être tout à fait d'accord avec cette optique. En réponse à notre question, il nous a été certifié que l'éclairage des abords respectera les normes exigées par nos 4 étoiles : lumière dirigée vers le sol, extinction à 24 heures. Il faut maintenant que des commerçants soient intéressés pour venir s'installer à Spéracèdes : espérons que ce soit le cas. Quant aux parkings destinés aux clients des commerces, nous demandons, nous l'avons d'ailleurs fait officiellement, à ce qu'ils restent accessibles aux Spéracèdois hors des heures d'ouverture de ces commerces. (N'oublions pas que c'est une opération "privée"). La livraison est prévue pour 2020.

R.N